DL 2026-081
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026081-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Tarifs 2026-2027 – location de salles

Madame Thérèse MOREAU rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2025, le conseil municipal a voté les tarifs des locations de salles pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.
Il est proposé cette année de ne pas augmenter les tarifs de locations de salles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT que les tarifs proposés n'excèdent pas le coût réel rendu aux usagers,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *FIXE les tarifs des locations de salles pour la période 2026-2027 (à savoir pour les contrats signés du 01/09/2026 au 31/08/2027) comme suit :*

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026081-DE

LA LANDE AU BRUN*	2026/2027
Location aux associations locales, par tranche minimum de 24 heures**	144 €
Associations locales, jour supplémentaire	100 €
Location aux particuliers - Cérémonie (1/2 journée)	144 €
Associations hors Janzé	244 €
Associations hors Janzé, jour supplémentaire	150 €
Location aux particuliers, par tranche minimum de 24 heures (de 9h à 9h) Janzé	278 €
Location aux particuliers, par tranche minimum de 24 heures (de 9h à 9h) hors Janzé	361 €
Location aux particuliers week end du samedi 9h Au lundi 8h30 JANZE	464 €
Location aux particuliers week end du samedi 9h Au lundi 8h30 HORS JANZE	618 €
Location au personnel communal, 1 journée de 9h à 9h	144 €
Location au personnel communal, week end du samedi 9h Au lundi 8h30 *	232 €
Sociétés ou groupements à but lucratif : demi-journée (jusqu'à 5 heures)	278 €
Sociétés ou groupements à but lucratif : journée (plus de 5 heures)	381 €
Sociétés ou groupements à but lucratif : journée supplémentaire	250 €
Arrhes versés à la réservation pour les particuliers	103 €
* Caution 410 euros pour les particuliers et les associations	
** une location gratuite par année civile et par association janzéenne de la Lande au Brun ou du Gentieg et gratuité également pour les assemblées générales et les organismes publics intercommunaux	

ESPACE DE BRULON / ETAGE DU CHENE JAUNE	2026/2027
SOCIETE OU GROUPEMENT A BUT LUCRATIF	
Brûlon (salle uranus) : demi-journée	103 €
Brûlon (salle uranus) : journée	175 €
Brûlon (salle uranus) : journée Supplémantaire	100 €
Brûlon (salles du haut) et salle à l'étage du Chêne jaune : demi-journée	72 €
Brûlon (salles du haut) et salle à l'étage du Chêne jaune : journée	103 €
Brûlon (salles du haut) et salle à l'étage du Chêne jaune : journée supplémantaire	75 €
Option cuisine (brûlon)-> forfait journalier	31 €
SOCIETE OU GROUPEMENT A BUT NON LUCRATIF	
Commune	GRATUIT
Hors commune	103 €

NB : pour les partis politiques, gratuité de La Lande au Brun, de l'étage de l'Espace de Brûlon ou des Halles pour les réunions -

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026081-DE

Tarifs des locations de salles à l'année pour les « associations hors Janzé » et les auto-entrepreneurs		
Brûlon, Chêne Jaune, salles de sports	2026-2027	
nombre d'heures d'utilisation dans l'année	tarif horaire pour une société ou groupement à but lucratif dont auto entrepreneur	tarif horaire pour une association extérieure à but non lucratif
de 0 à 100 heures	4,12 €	2,06 €
de 100 à 200 heures	3,09 €	1,55 €
de 200 à 300 heures	2,06 €	1,03 €
plus de 300 heures	1,03 €	0,52 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150